

Modalités pratiques du déconfinement progressif de la Commune de la Gombe

Activités concernées	Préalables	Observations
<p>- Ouverture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Magasins ; • Banques ; • Entreprises de télécommunication ; • Sièges sociaux ; • Etablissements publics, services publics, administration publique ; • Sociétés commerciales et Industries ; • Rehaussement des effectifs dans les cabinets ministériels ; • Restaurants ; • Cafés. 	<p>-Engagement des responsables des structures à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ placer les barrières devant l'entrée de chaque magasin ; ❖ procéder à la désinfection des lieux avant ouverture ; ❖ procéder à la prise de température par thermo-flash devant l'entrée ; ❖ placer le dispositif de lavage des mains et application des gels hydro alcooliques devant l'entrée ; ❖ faire respecter les mesures barrières, le port obligatoire des masques, la distanciation physique ; ❖ réaménager les heures d'ouverture et de clôture ; ❖ Organiser le dispositif de nettoyage des magasins (après 17 h) ❖ Organiser le suivi de l'état de santé du personnel ; <p>-Renforcement de la communication et de la sensibilisation ;</p> <p>-Multiplication des points de contrôle et d'information dans toutes les communes de Kinshasa : prise de température, lavage des mains, port de masque obligatoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Levée des barrières à l'entrée de la commune de la Gombe ; - Pour les transports en commun : mesures strictes de distanciation et du port obligatoire des masques ; - Maintien de la fermeture du Marché Central et des commerces avoisinants (rayon 150 m) ; - Maintien de la fermeture des discothèques, bars, terrasses - Maintien de la fermeture des écoles, universités, instituts supérieurs ; - Maintien de la fermeture des Eglises, des stades ; - Maintien de la mesure sur l'organisation des deuils dans les salles ; - Interdiction de tout commerce et restauration à la sauvette (malewa y compris) ;